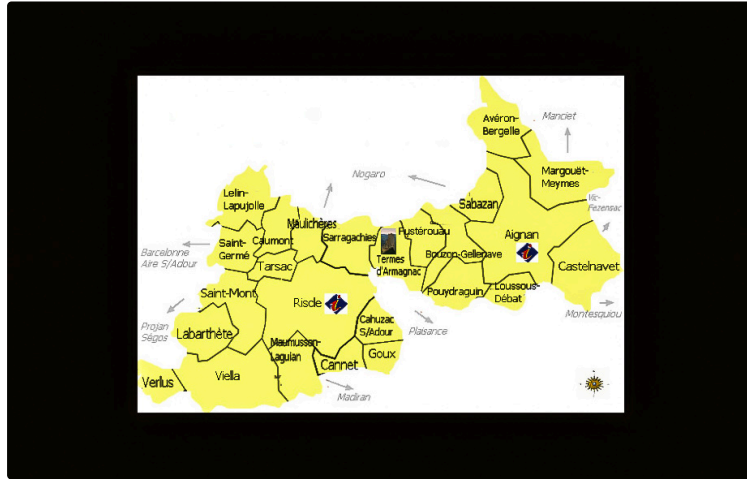


La CCAA adopte son projet de territoire (à Margouët-Meymes)

Pour répondre aux attentes de la population



La CCAA adopte son projet de territoire (à Margouët-Meymes)

Lors de sa réunion du 17 mai 2021 à Margouët-Meymes, le conseil de la Communauté de communes Armagnac-Adour (CCAA) a adopté un Projet de territoire pour les 6 années de son mandat. Michel Petit, président de la CCAA, le présente comme « une feuille de route claire, progressive et ambitieuse ».



Nadine Justrabo-Hoingne, maire de Margouët-Meymes, présente son village en début de réunion

Le texte – de 35 pages - fait l'histoire de la CCAA, présente un diagnostic de son territoire, les orientations retenues pour elle et la pratique de la gouvernance en son sein.

À quoi sert la CCAA ?

La communauté de communes est en charge du ramassage des ordures (confié au Sictom Ouest), de l'adduction d'eau (confiée au Siebag et au Siaep), du transport à la demande, de la gestion des écoles, de l'enfance-jeunesse (multi-accueil, l'Accueil de loisirs adapté à l'école, l'Accueil de loisirs sans hébergement et les 14-17 ans), de la gestion des Maisons de services au public (confiée à la Poste) et de l'élaboration de projets de développement économique, d'aménagement et d'urbanisme. Sans oublier le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

Les caractéristiques de la CCAA

Ses principaux points forts :

- son agriculture stable, alors que le tertiaire (les services) sont en baisse,
- l'unité de son territoire malgré des différences,
- une relative stabilité de la population depuis 20 ans grâce à l'arrivée de seniors, car l'excès des décès sur les naissances est important (en 2018 : 102 décès et 52 naissances).

Les principales faiblesses :

- « le territoire est attractif pour les vieux, pas pour les jeunes » : la proportion de la population jeune est en baisse,
- il y a une diminution de la taille des ménages (55,1 % des couples sont sans enfant), d'où une chute des effectifs scolaires,
- la population est vieillissante et a perdu 1 221 habitants en 30 ans (7 106 habitants actuellement pour la population «municipale» (1),
- « l'ensemble des habitants a un niveau de vie inférieur à la moyenne française, qui est de 20 300 euros/an, soit 1 692 euros/mois.



Michel Petit, maire de Saint-Mont et président de la CCAA

Des orientations et des ambitions

Le projet détermine 4 orientations pour un territoire où il fait bon et où il doit faire mieux vivre :

Développer une économie responsable et durable

- En accompagnant le développement économique et la reprise après la crise,
- en créant un outil d'aide à la création d'entreprises, un immobilier d'entreprise, un tiers-lieu et une réserve foncière à objectif économique,
- en appuyant l'agriculture locale et en recensant les producteurs pour les faire connaître et alimenter les circuits courts,
- en créant des lieux d'accueil pour l'artisanat et le commerce.

2. Aménager un cadre de vie du bien vivre et du mieux vivre

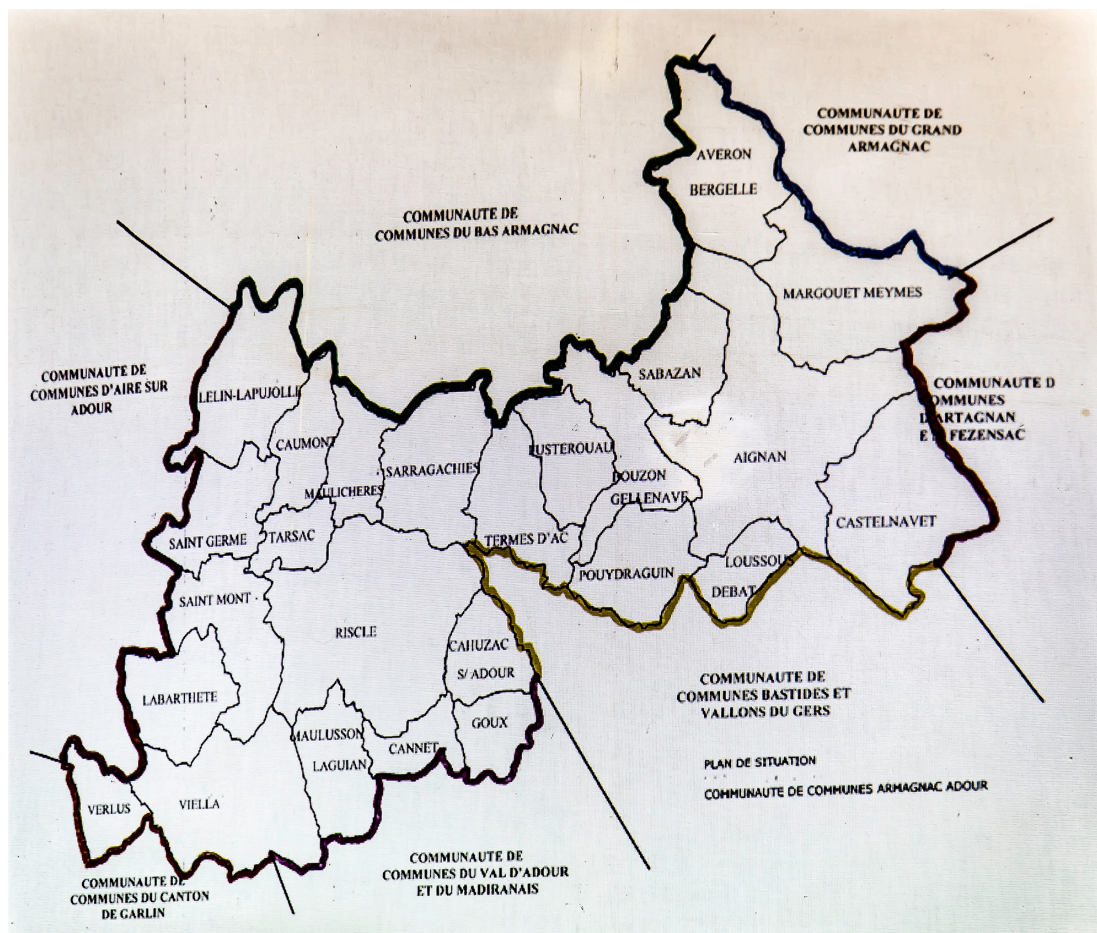
- répondre aux demandes en matière de communication, d'entretien de la voirie, d'aménagement de l'espace en respectant l'environnement,
- maîtriser le développement de l'urbanisme avec le plan local d'urbanisme intercommunal etc.

3. Accroître l'attractivité du territoire en valorisant ses atouts

- développer la culture, l'enseignement de la musique, les résidences d'artistes,
- développer le sentiment d'appartenance parmi les citoyens, les élus et les associations,
- enrichir l'information et rendre la CCAA plus visible,
- mettre en valeur les entreprises, les associations et les institutions.

4. Offrir des services efficaces

- offrir un accueil efficace à tout âge,
- assurer aux habitants l'aide nécessaire à leur vie de tous les jours,
- créer un Centre intercommunal de santé de l'Armagnac-Adour à Riscle,
- gérer l'administration de la CCAA de manière efficace.



Carte de la CCAA

Gouvernance

La gouvernance de la CCAA doit s'exercer « dans le respect mutuel des maires et du président ». Dans la coopération intercommunale et l'autonomie des communes.

Ceci grâce à la conférence des maires, à la diffusion des délibérations auprès des conseillers municipaux (qui peuvent faire partie des commissions pour représenter leur village, ceux-ci n'ayant souvent qu'un ou deux conseillers communautaires).

Grâce aussi aux commissions thématiques dont le président est, de droit, le président de la CCAA :

- Finances (vice-président : Christian Jelonch),

- Personnel (vice-présidente : Chantal Sarniguet),
- Développement économique (vice-président : Christophe Terrain),
- Action sociale (vice-présidente : Marie-Claire Flogny),
- Voirie (vice-président : Éric Darroux),
- Travaux et bâtiments (vice-président : Philippe Bastrot).

Autres vice-présidents responsables de certains domaines : Jean-François Thomas (école, enfance et jeunesse), Béatrice Pasion (culture et loisirs) et Thibault Renaudin (communication).

(1) Somme des populations municipales des communes de la CCAA. La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté.

